



- Légende**
- LIMITE DE COMMUNE
 - PRESCRIPTION LIN**
 - Alignements à créer au titre du L151-23 du CU
 - Alignements boisés existants à protéger au titre du L151-23 du CU
 - PRESCRIPTION PCT**
 - Batiment pouvant changer de destination L151-11 du CU
 - Mare à protéger au titre du L101-2 et L151-23 du CU
 - PRESCRIPTION SURF**
 - Immeuble à protéger L151-19 du Code de l'urbanisme (CU)
 - Emplacement réservé L151-41 du CU
 - Espace boisé classé L113-1 du CU
 - Verger à protéger L151-23 du CU
 - Zone humide à protéger L151-23 du CU
 - Secteur de risque lié aux présomptions de vides et indices de vides L101-2 du CU
 - Secteur de risque lié à l'expansion des ruissellements L101-2 du CU
 - Zones du PLU**
 - UC Zone Urbaine Centrale
 - UR Zone Urbaine Résidentielle
 - UH Zone Urbaine de Hameaux
 - UHp Zone Urbaine de Hameau Patrimoniale
 - UE Zone Urbaine Economique
 - UL Zone Urbaine de Loisirs et d'équipements
 - AUM Zone A Urbaniser de clos Masure
 - Nm Secteur de zone Naturel de clos Masure
 - A Zone Agricole
 - Ah Secteur de zone Agricole de Hameaux
 - Am Secteur de zone Agricole de clos Masure

NUMERO	VOCATION	superficie m ²	LARGEUR (m)	BENEFICIAIRE
ER 1	Alignements arborés à créer	1550	6	Commune
ER 3	Alignements arborés à créer	960	6	Commune
ER 2	Liaison piétonne arborée à créer	535	6	Commune
ER 4	Liaison piétonne arborée à créer	1032	6	Commune
ER 5	Liaison douce à créer	17546	4	Commune
ER 6	Liaison douce à créer	216	4	Commune
ER 7	Liaison douce à créer	2058	4	Commune
ER 8	Liaison douce à créer	2860	4	Commune
ER 9	Liaison douce à créer	3829	4	Commune

DEPARTEMENT DE SEINE MARITIME
PLAN LOCAL D'URBANISME
COMMUNE DE BERMONVILLE

Pièce 7.2 : PLAN DE DELIMITATION EN ZONES

Partie centrale
 Echelle : 1/2000e

ELABORATION du PLU
 prescrit le : 14/03/2013
 corrigée le : 19/12/2016
 approuvée le : 10/04/2018